

Date de convocation : 24 mai 2023

Présents : Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICLE, Frédérique PELLISSIER, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

Absents : Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

Secrétaire : Elisabeth SACIER

En début de séance, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2023 est approuvé.

1) AIRE DE CAMPING-CAR

* MONTANT DE L'AMENDE EN CAS DE FRAUDE : Carinne PICCA explique aux membres du conseil municipal nous demande de fixer un montant d'amende en cas de fraude et propose la somme de 300.00€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération 21/23

OBJET : MONTANT DE L'AMENDE EN CAS DE FRAUDE A L'AIRES DE STATIONNEMENT DE CAMPING CAR

La société Camping-Car Park, à qui nous avons donné la gestion de notre aire de stationnement nous demande de fixer le montant d'une amende forfaitaire en cas de fraude.

Il est proposé la somme de 300.00€ (trois cents euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de fixer le montant de l'amende forfaitaire en cas de fraude à 300.00€ (trois cents euros)

* VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR : Tout les membres de l'assemblée ont été destinataires du projet de règlement intérieur et pouvaient apporter des remarques, corrections ou modifications. Deux remarques ont été remontées et corrigées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur.

Délibération 22/23

OBJET : VALIDATION DU REGLEMENT DE L'AIRES DE STATIONNEMENT DE CAMPING CARS

Carinne PICCA, 1ère adjointe au maire, donne lecture du règlement de l'aire de stationnement de camping-cars élaboré par la société Camping-Car Park.

Après quelques corrections effectuées en concertation avec les membres présents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de l'aire de stationnement de camping-cars.

2) FIXATION DU TARIF DU SEJOUR DE CET ETE ET SIGNATURE DE CONVENTION

Le maire rappelle que les enfants du centre de loisirs partiront en séjour au centre du Lautaret de Saint-Vincent-les-Forts du 24 au 28 juillet (5 jours / 4 nuits).

Le coût total du séjour revient à **10 661.50€** :

- Pension complète pour 24 enfants et 3 animateurs : $4 \times 39 \times 27 = 4\,212.00€$
- Transport : 1 330.00€
- Animations sur place (enfants + animateurs) : 1 619.50
- Charge de personnel : 3 500.00€

Il explique que nous avons appris début mai que l'état reconduisait le dispositif « colos apprenantes » et aidait donc les collectivités pour ce type de séjour.

Marjorie et Nadine ont donc préparé et déposé le dossier de demande de subvention. Notre demande a été accordée et nous obtenons donc une subvention de 7 968.00€

Le séjour reviendra finalement à 2 693.50€.

Proposition de fixer la participation des familles à 50€

Reste à charge mairie : $2\,693.50 - (50 \times 24) = 1\,493.50€$

Pour information : les familles bénéficiaires des bons CAF verront le tarif du séjour diminuer d'autant que le montant de leurs bons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération 23/23

OBJET : TARIFS DE SEJOUR A SAINT VINCENT LES FORTS

Les enfants du centre de loisirs partiront en séjour au centre du Lautaret de Saint-Vincent-les-Forts du 24 au 28 juillet (5 jours / 4 nuits).

Le coût total du séjour revient à **10 661.50€** :

- Pension complète pour 24 enfants et 3 animateurs : $4 \times 39 \times 27 = 4\,212.00€$
- Transport : 1 330.00€
- Animations sur place (enfants + animateurs) : 1 619.50
- Charge de personnel : 3 500.00€

Nous avons appris début mai que l'état reconduisait le dispositif « colos apprenantes » et aidait donc les collectivités pour ce type de séjour.

Nous avons donc préparé et déposé le dossier de demande de subvention. Ce dernier a été validé et nous obtenons une subvention de 7 968.00€

Proposition de fixer la participation des familles à 50€ (les familles bénéficiaires des bons CAF verront le tarif du séjour diminuer d'autant que le montant de leurs bons).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tarif du séjour à Saint-Vincent-les-Forts à 50€ (cinquante euros) par enfant inscrit

AUTORISE le maire à signer la convention avec les services de l'état

4) FONDATION ARNAUD : MANDATEMENT DU NOTAIRE POUR RECHERCHE DES PROPRIETAIRES

Le maire rappelle que nous sommes toujours dans l'attente de savoir à qui appartient vraiment la Fondation Arnaud et qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de mandater officiellement le notaire qui s'occupe de ces recherches.

Il s'agit de Maître Vanina VEIRY-SOLLARI à Marseille. Le montant des honoraires s'élèvera à 800€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Maître Vanina VEIRY-SOLLARI pour s'occuper de ce dossier et accepte le montant des honoraires.

Délibération 24/23

OBJET : FONDATION ARNAUD : MANDATEMENT DU NOTAIRE POUR RECHERCHE DE PROPRIETAIRES

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait pris l'attache de plusieurs notaires afin d'avoir des conseils sur la recherche de propriétaires de la Fondation Arnaud.

Seul Maître Vanina VEIRY-SOLLARI, notaire à Marseille, a répondu sur les premiers éléments.

Afin de continuer les recherches, le maire propose de mandater officiellement l'étude de Maître Vanina VEIRY-SOLLARI pour un montant d'honoraires de 600.00€ TTC (six cents euros) complété d'une provision sur frais de 200.00€ TTC (deux cents euros) soit un montant total de 800.00€ TTC (huit cents euros)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MANDATE l'étude de Maître Vanina VEIRY-SOLLARI pour un montant total de 800€ TTC (huit cents euros).

5) QUESTIONS DIVERSES

Réunions de mi-mandat : Elisabeth SACIER, adjointe à la communication, explique que les réunions publiques de mi-mandat auront lieu à la rentrée septembre.

Ces réunions ne seront pas des réunions pour faire un bilan, ce qui a déjà été fait par 2 reprises, mais plutôt des réunions de concertation sur des thématiques précises.

Concert des enfants de l'école à la chapelle : Le concert de cuivres des enfants de l'école avec Maxime ATGER, saxophoniste de jazz, aura lieu le mardi 13 juin à 18h30 à l'église Saint-Michel.

A l'issue du concert, un pique-nique sera tiré du sac.

Organisation de la fête : Nous n'avons toujours pas le programme de la fête votive qui se déroulera le week-end du 1^{er} juillet. Frédérique PELLISSIER demandera très rapidement aux responsables du comité des fêtes de lui fournir.

Projet minoterie : Le maire rappelle que la commission flash Minoterie s'est déroulée le 29 mai et qu'il enverra le compte-rendu très rapidement.

Projet achat de terrain + capacité d'emprunt : Stéphane SIMON informe les membres du conseil qu'un terrain sera à vendre à proximité de l'école et qu'il est important que les membres du conseil réfléchissent vraiment au projet de création d'une salle d'activité / cantine.... afin de pouvoir se positionner au moment de la vente.

A ce sujet, le maire informe qu'il a reçu, avec Nadine, Marc Carmona qui est notre CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) de la DGFIP et qu'il a confirmé que la commune avait une capacité d'endettement plutôt confortable.

La secrétaire de séance,
Elisabeth SACIER



Le maire,
Fabien BONINO